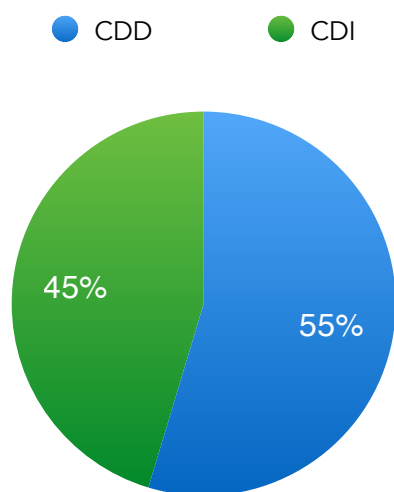


## Enquête sur les postes au concours pour l'année scolaire 2017-2018

La SPV a répertorié 569 postes mis au concours entre le 25 février et le 6 juin 2017. Les remplacements ont été exclus de cette liste. Le taux d'activité a été également pris en compte pour 362 postes au concours (du 28 mars au 6 juin 2017).

### 1) Répartition CDD/CDI des postes mis au concours

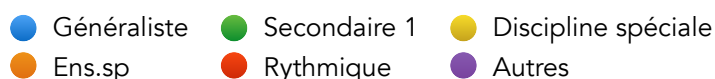


#### Commentaire :

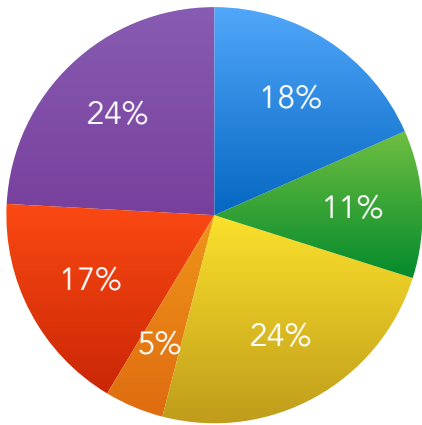
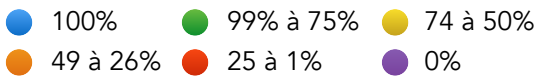
L'article 79, alinéa 1, de la loi scolaire stipule « Sauf exceptions au sens de l'article 19 de la LPers, en particulier pour les remplacements, les maîtres sont engagés par un contrat de durée indéterminée. »

Avec 55% de postes proposés en CDD, les dispositions légales ne sont pas respectées.

### 2) Profils de postes mis au concours



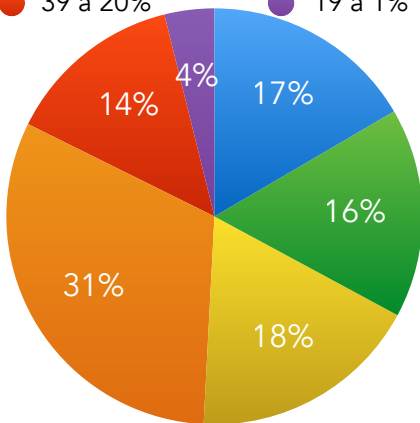
### 3) Proportion de CDI mis au concours par établissement



#### Commentaire :

La proportion de contrats en CDI varie massivement en fonction des établissements. 18% des établissements proposent 100% de CDI alors que 24% ne misent que sur des CDD. Aucune explication logique ne peut être apportée à ces différences.

### 4) Taux d'activité des postes mis au concours



#### Commentaire :

Avec seulement 17 % des contrats proposés à 100%, on remarque que les directions privilégient les taux d'activité qui introduisent une fourchette horaire.